

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 6

Autor: [s.n.]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

LA CAUSE FÉMININE DANS L'ANIMATION CULTURELLE

Plusieurs centres ou groupes d'animation culturelle travaillent activement et par régions dans l'ensemble du Jura. Plusieurs femmes font partie des comités ; à Delémont, une femme est présidente du centre, Mme Huguette Tschoumy (et présidente de l'Association jurassienne d'animation culturelle (AJAC) ; à Moutier, Mme Nelly Ruiz est animatrice.

Nous nous sommes adressées à l'animatrice, « locomotive » des diverses activités. Parmi ces manifestations, y a-t-il une place faite à la condition féminine ? Les animateurs en portent-ils le souci ? La cause des femmes est-elle compatible avec les objectifs de l'animation en général ?

Notons qu'à Delémont, des enquêtes ont été lancées auprès des femmes et qu'une semaine consacrée à la femme créatrice a eu lieu, il y a quelques années. A Moutier, les femmes ont organisé des débats ou des expositions dans le cadre des Quinaines culturelles.

L'animation, qu'est-ce que c'est ?

Mme Nelly Ruiz tient à redéfinir le terme animation, assez simple en soi. Ajoutez-y le qualificatif culturel et tout se complique. Dans l'idée des gens, la culture est nécessairement liée à celle de formation uni-

versitaire ou à l'exercice d'un art ; voire à érudition ou encore à une vague notion de culte intellectuel.

Pour les centres ou groupes d'animation, on déroge aux canons culturels traditionnels. On déloge le mythe. Grosso modo, les animateurs mènent deux types d'animation. Ils proposent des spectacles, des concerts, des expositions, des conférences. Ils informent le public, ils coordonnent les manifestations d'une région (ce qui n'est pas facile, soit dit en passant), afin d'éviter les concentrations de spectacles ; tous en une semaine et rien pour la suivante...

Second volet, les animateurs préparent une écoute musicale à l'école, font participer les enfants ; ils font découvrir les qualités des livres par comparaison ; ils peuvent animer des troupes de théâtre, des débats ; on les trouve à l'origine d'ateliers de créativité.

Ce sont quelques exemples concrets qui font comprendre le rôle stimulant de l'animation autant que son pouvoir à modifier le jugement des participants.

Instrument à saisir

Oui, la condition féminine est une préoccupation hautement culturelle, dit Mme Ruiz. Faut-il encore le démontrer ? Analyser une situation,

Jura

chercher des solutions et agir sont autant de démarches qui rejoignent la notion de « culture - aptitude à changer la vie ».

Aussi, l'animation devrait-elle englober les problèmes féminins. Les centres ou les groupes existants sont l'instrument à saisir, les tribunes ouvertes à toutes.

Mais il ne faut pas commettre l'erreur de penser que l'animateur doit créer des sociétés de femmes ou des groupes de jeunes ou d'autres encore en vue de les faire arriver à un débat. Il appartient aux groupes organisés de s'adresser aux responsables de l'animation, lesquels leur ouvriront des portes de communications, des lieux de discussions.

De même, il n'appartient pas à l'animateur d'imposer un sujet à un groupe (ou à une société) ; son rôle est d'aider les gens à réaliser quelque chose. Il peut les conseiller, guider leur recherche, provoquer des contacts. Il n'impose pas sa manière de penser.

Mme Ruiz souhaite que les femmes (organisées en groupes ou sociétés) s'adressent aux centres culturels. Elle désire enfin que les animateurs répondent de leur mieux aux vœux de chacun et chacune, Mesdames, n'hésitez pas !

Anne-Marie Steullet

P.-S. : A notre connaissance, il existe des centres ou groupes d'animation à Delémont, St-Imier, La Neuveville, Laufon, Moutier, Tramelan, Les Franches-Montagnes, Tavernes.

Des paroles et des actes...

Fribourg

A Fribourg, l'année n'a pas mal commencé. D'un côté, la discussion était à l'ordre du jour, alors que de l'autre côté, l'on se contentait d'agir.

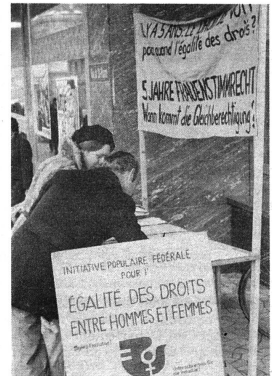
En effet, le Centre de liaison fribourgeois s'est réuni, le 20 janvier, sous la présidence de Mme Marmy, plusieurs sujets furent présentés et discutés. Il est intéressant de signaler que l'Etat de Fribourg a accordé au Centre de liaison le statut consultatif. Désormais, les associations féminines pourront donner leur avis sur des problèmes discutés au Grand Conseil.

Mme Marmy annonça également que le Centre de liaison allait adhérer à la Communauté suisse des Centres de liaison, ce qui signifiait nullement une entrée dans l'Alliance des Sociétés féminines suisses, devait-elle préciser. Cette remarque provoqua l'étonnement de plusieurs personnes présentes, notamment celui de Mme Spreng, qui ignorait cette situation...

Cette assemblée se déroula, par la suite, comme toutes ses précédentes, sans grand fait important. Signalons tout de même l'entrée d'un nouveau membre : la Ligue fribourgeoise contre le cancer, qui espère ainsi, à travers les femmes, toucher et informer le plus de monde possible sur son action. Enfin, Fribourg verra naître prochainement un centre d'information « Personnes - Couples - Familles (IPC) » qui vise à grouper toutes les organisations déjà existantes, comme le planning familial, la consultation conjugale, etc.

Le 5 février, à l'occasion du jubilé des droits politiques des femmes, l'Association pour les droits de la femme organisa une soirée « Portes ouvertes ». Malgré le public peu nombreux (une trentaine de femmes et deux hommes dont un conseiller aux Etats), cette soirée eut le mérite de faire naître une discussion intéressante par la diversité des sujets.

Mme Spreng, conseillère nationale, parla longuement de la situation actuelle de la femme. Si certains efforts ont été faits par les femmes afin d'obtenir une présence à tous les niveaux, dans l'éducation et en politique, il reste que la promotion professionnelle n'est pas encore une chose acquise pour les femmes. D'autre part, il est anormal, qu'à cause de la période de récession que nous vivons, les femmes freinent leurs aspirations à travailler. Une femme peut aimer son travail tout autant qu'un homme.



(Photo (Liberté))

Elle présente également la révision sur le droit de la famille, qui était nécessaire, car il convient de ne pas oublier que le Code civil, qui date de 1912, fut fait dans une optique masculine.

Pour Mme Spreng, seule la transformation des mentalités permettra à la femme de s'intégrer totalement dans la société. D'autres sujets furent discutés : notamment l'agriculture actuelle, la natalité, la femme au foyer.

Parallèlement à ces réunions, et dans le but également de fêter les cinq ans des droits politiques des femmes, le MLF fribourgeois, section alémanique, car il n'existe pas de groupe de langue française, organisa, le samedi 7 février, avec un groupe de jeunes femmes, une récolte de signatures pour l'initiative constitutionnelle sur l'égalité des chances entre l'homme et la femme dans le travail, la famille et la société. Ces jeunes femmes ne s'embarrassent pas de paroles : l'action est, pour elles, primordiale. Elles récoltèrent ainsi, bravant le froid hivernal et accablant les gens, 500 signatures. Le résultat parle de lui-même, alors qu'il est difficile de saisir la réelle valeur d'un après-midi passé à discuter un certain nombre de problèmes sans décider quoique ce soit qui améliorerait la condition de la femme dans le canton de Fribourg...

Françoise Chuard.

Après un an d'activité, les consommatrices tessinoises sont satisfaites

Tessin

Il y a un peu plus d'un an, au mois de novembre 1974, un groupe de femmes tessinoises avait convoqué l'Assemblée constitutive de l'ASSOCIATION DES CONSOMMATRICES DE LA SUISSE ITALIENNE dont elles étaient les promotrices.

Les pionnières, fières et satisfaites, purent en un seul mois, réunir une assemblée au cours de laquelle on élit le Comité directeur définitif dont les membres retournèrent vite leurs manches avec une énorme bonne volonté vu les moyens très réduits dont elles pouvaient disposer.

Les Tessinoises, comme on dit, sont vives, enthousiastes et pratiques. Et un mois à peine après cette assemblée, les élus de novembre 1974 organisèrent leur première et vigoureuse action, le « non au sucre » devenu trop cher, qui fut bien suivie par les consommatrices et ensuite une deuxième action protestataire contre l'augmentation du prix du beurre et de l'huile qui eut elle aussi un succès très satisfaisant. Au début du printemps 1975 « grève de la viande » c'est-à-dire boycottage des morceaux coûtant plus de 15 francs le kilo. Elles organisèrent une troisième révolte contre le prix des œufs de consommation, tout en préparant la Journée de la viande. Une réunion de consommatrices, une équipe de spécialistes (patrons et ouvriers bouchers, le vétérinaire cantonal, un économiste de l'Université de Zurich, une directrice d'Ecole ménagère, un représentant des éleveurs de bétail de boucherie et un chef agricole), découpèrent un bœuf entier devant les consommatrices expliquant les pourquoi des prix à la consommation.

Journée mémorable d'action sur le vif qui fut suivie, après une première « édition cyclostylée » de la publication très attendue du Bulletin de l'ACSI « La borsa della spesa » (le sac à provisions) d'une belle couleur verte... espoir qui fut accueilli avec un grand enthousiasme par les consommatrices : plus de trois mille cinq cents abonnées au Tessin et dans les vallées grisonnes de langue italienne. Ce fut une entreprise, disons courageuse, sinon présomptueuse pour une très jeune association née dans une petite région de la Suisse et surtout aux moyens financiers très réduits. Mais on voulait surtout sensibiliser la ménagère et l'acheteuse, les instruire et leur donner le moyen de participer à la lutte

contre le renchérissement abusif. Ce fut tout de suite un vrai triomphe et « La Borsa della spesa » revue des consommatrices de la Suisse italienne, eut un grand succès, surtout en attirant, comme du reste les actions entreprises au cours de l'année, l'attention des autorités publiques.

Pour la première fois, l'ACSI conviait ses adhérentes et ses sympathisantes le 25 janvier dernier à Bellinzona. Cette première Assemblée générale fut présidée par Mme Agostini-Bacciarini, députée au Grand Conseil tessinois (et tout récemment élue comme représentante du Tessin dans la nouvelle commission fédérale pour la condition féminine). Il y avait une très nombreuse assistance, des représentants d'Ecoles ménagères du Canton et des Ecoles professionnelles, le chef de la Ligue lombarde des consommatrices venu en voisin et ami, la représentante du Forum des consommatrices de la Suisse allemande, Mme Alherr et enfin le Chef du Département de l'Economie publique Flavio Cotti qui, en plus de ses paroles de solidarité et consentement, promit aide ultérieure « sonnante et trébuchante » à nos efforts.

Marili Terribilini-Fluck, députée au Grand Conseil depuis 1971, et présidente en titre de l'ACSI depuis sa fondation, souligna dans son rapport les activités de l'Association dans cette première année d'existence en faisant surtout remarquer comme, après les premières expériences, nous sommes aujourd'hui arrivées au centre même d'une lutte sans merci contre le coût exagéré de la vie, le bombardement psychologique d'une publicité dangereuse, etc. Une action si bien conduite que les pouvoirs publics mêmes, ainsi que les media nous soutiennent de leur mieux.

Les nombreuses questions qui ont suivi le rapport de la présidente, longuement applaudies, l'énumération des activités futures de l'ACSI (annoncées par les deux vice-présidentes Mmes Rusca et Bonzanigo) le rapport détaillé de la rédactrice du Bulletin, Mme Venturelli, le discours, enfin, du conseiller d'Etat Flavio Cotti qui rendit hommage avant tout et au nom du Gouvernement tessinois à toute l'œuvre de l'ACSI en énumérant les bases législatives qui permettent le contrôle des prix et les changements qui s'y réfèrent.

Elsa Francini-Poretto



Vaud

Interruption légale de la grossesse

UNE PETITION

Lancée en décembre, signée dans les rues de Lausanne en février, cette pétition demande que les femmes, qui ont obtenu l'autorisation légale d'avorter, aient toute facilité de le faire à l'Hôpital cantonal plutôt que dans les cliniques privées. Cette pétition émane du MLF (mouvement de libération de la femme), du MFL (mouvement des femmes en lutte), de la section hôpital des syndicats de la VPOD et de la CRT (Confédération romande du travail), ainsi que du comité de soutien à la pétition des étudiants en médecine.

Les promoteurs de cette pétition attirent l'attention sur deux problèmes : d'une part, la question de l'admission : l'Hôpital cantonal ne pratique généralement aucun avortement sur les femmes dont l'avis conforme n'a pas été délivré par sa propre commission ; d'autre part, une question de tarif : les prix pratiqués par les cliniques sont beaucoup plus élevés que ceux de l'Hôpital.

« Nous dénonçons, ajoutent les pétitionnaires, cette situation à la limite de la légalité qui fait de l'interruption légale de la grossesse, une opération de luxe échappant à toute définition et donc à tout contrôle. » Et de parler des « fabuleux bénéfices » des cliniques privées, ainsi que du refus arbitraire de l'Hôpital cantonal de développer les structures hospitalières élémentaires pour accueillir les femmes légalement en droit d'être soignées ».

Cette pétition va être déposée au Grand Conseil. Mais c'est l'Hôpital, on dit que problème il y a, mais qu'il pourrait être résolu par des tractations et qu'on s'en préoccupe actuellement.

S. Ch.

NOUS VOTONS DEPUIS CINQ ANS (après 75 ans de lutte)

Genève

Lors d'une réception organisée par l'Association genevoise pour les droits de la femme, nous avons entendu des avis concordant au moins sur ce point : tout reste à faire, même si les principales questions qui ont fait l'objet de revendications féminines sont maintenant parvenues au niveau parlementaire.

M. HENRI SCHMITT (vice-président du Conseil d'Etat genevois) : « Dans le domaine des droits civils, droit de la famille, régime matrimonial, droit du travail, les dispositions sont encore à réviser chez nous alors que les pays qui nous entourent ont corrigé leur législation dès les années qui ont suivi la guerre. Nous nous trouvons maintenant à l'arrière-garde. L'accession aux droits politiques n'est qu'un point de départ. Les lois reflètent les mœurs. En ce qui concerne les mœurs, il reste énormément à faire : l'homme n'a peut-être pas encore accepté vraiment que la fem-

me ait exactement les mêmes droits... »

Mme LISE GIRARDIN (maire de Genève, ancienne conseillère aux Etats) : « Il est dangereux de parler de questions féminines, alors que les problèmes sociaux, d'éducation, familiaux, intéressent hommes et femmes. Je ne pense pas qu'avant une génération on puisse vraiment parler d'égalité entre hommes et femmes. Tout reste à faire. »

Mme NELLY WICKI (conseillère municipale, ancienne conseillère nationale) : « Nous aurons cette année le même nombre de députées que l'année dernière au Conseil national, tandis que, dans plusieurs autres pays, il y a eu un recul. C'est positif. Je m'adresse aux femmes qui ne « veulent pas faire de politique » : dans la vie, tout est un choix politique. Plus vous vous intéressez aux élections et votations, plus nous aurons finalement de représentantes à Berne. »

CENTRE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS FÉMININES GENEVOISES

Prochaine assemblée générale : mardi 30 mars 1976 à 20 heures à l'Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22

ORDRE DU JOUR :

- rapport de la présidente
- rapports sur les diverses activités du CL
- accueil des nouveaux membres
- élection de deux nouveaux membres au Comité du CL
- information concernant la commission féminine fédérale
- proposition individuelles
- divers

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss
Decision
Decisione

28 janvier 1976

Commission fédérale pour les questions féminines

Département de l'intérieur. Proposition du 23 janvier 1976

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Une commission extra-parlementaire permanente, dénommée *Commission fédérale pour les questions féminines*, est créée en tant qu'organe consultatif du Conseil fédéral et des départements fédéraux pour toutes les questions ayant un rapport avec la situation de la femme en Suisse.

1. La commission est composée comme suit :

Présidente :

Mme Emilie Lieberherr, docteur ès sciences politiques, conseiller municipal chargé du Département des affaires sociales de la Ville de Zurich, à Zurich.

Membres

Mme Alma Agostini-Bacciarini, professeur, à Breganzona (TI).

M. Peter Allemann, secrétaire de la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse, à Lucerne.

M. Marcel Banz, directeur de l'Office de la formation professionnelle du canton de Bâle-Campagne, à Liestal.

Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, professeur, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Genève.

Mlle Antoinette Bruttin, directrice du Collège Sainte-Marie-des-Ange, à Sion.

M. Jean Clivaz, secrétaire de l'Union syndicale suisse, à Berne.

M. Thomas Held, sociologue, à Zurich.

Mme Anne-Marie Höchli-Zen Ruffin, maîtresse secondaire, présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, à Baden.

M. Werner Kägi, professeur de droit public à l'Université de Zurich, à Zurich.

Mme Isabell Mahrer, docteur en droit, greffier, à Rheinfelden, présidente, commission juridique, Association suisse pour les droits de la femme.

Mme Lili Nabholz-Haldegger, docteur en droit, avocate, présidente de la communauté de travail «La Suisse et l'Année internationale de la femme», à Zurich.

Mme Marlies Näf-Hofmann, docteur en droit, avocate, juge de district, représentant la Société d'utilité publique des femmes suisses, à Zurich.

M. Alfred Oggier, licencié en droit, vice-directeur de l'Union suisse des Arts et Métiers, à Berne.

M. Hans Rudin, représentant l'Association patronale de l'industrie textile, à Zurich.

M. Bernard Schnyder, professeur de droit civil suisse à l'Université de Fribourg, à Fribourg.

Mme Hanni Schweizer, député, représentant l'Union des paysannes suisses, à Lohnstorf (BE).

Mme Ursula Tücher-Boveri, docteur en droit, avocate, présidente de la Fédération suisse des femmes protestantes, à Baden.

M. Erwin Wittiker, secrétaire de la Fédération des sociétés suisses d'employés, à Zurich.

2. La durée du mandat des membres de la commission coïncide avec celle des fonctions des agents de la Confédération selon l'article 6 de la loi sur les fonctionnaires.

3. La commission relève administrativement du Département de l'intérieur. Son secrétariat est géré par l'Office des affaires culturelles.

4. La commission a les tâches ci-après :

- Donner son avis sur les projets législatifs de la Confédération qui ont un rapport avec la situation de la femme en Suisse.
- Exécuter des travaux demandés par le Conseil fédéral ou des départements fédéraux.
- Soumettre au Conseil fédéral ou aux départements des recommandations ou des propositions pour la mise en œuvre de mesures intéressant la situation de la femme en Suisse.
- Suivre l'évolution de la situation de la femme en Suisse et l'application des mesures prises ; faire périodiquement rapport à ce sujet au Département de l'intérieur.

5. La commission soumet chaque année au Département de l'intérieur son programme de travail et lui fait rapport à la fin de l'année sur son activité.

6. Avec l'accord du Département de l'intérieur, la commission peut associer des experts à ses délibérations ou procéder à l'audition d'autres personnes.

7. La publication de communiqués, rapports, recommandations ou propositions de la commission est subordonnée à l'accord du Département de l'intérieur.

8. Les délibérations de la commission sont confidentielles. Les membres de la commission sont toutefois autorisés à donner aux milieux qui leur sont proches des informations, à titre interne, sur ses travaux.

9. La commission a le droit de demander aux services fédéraux des renseignements dont elle a besoin dans l'accomplissement de ses tâches. Dans les limites de son mandat, elle peut aussi entretenir des rapports directs avec des administrations cantonales, des associations ou d'autres organisations.

L'Association suisse pour les droits de la femme va de l'avant avec optimisme

Mme Gertrude Girard-Montet, présidente de l'ASDF, assistée de ses proches collaboratrices, donnait une conférence de presse le jeudi 5 février à Berne. But premier : faire le point de la situation de la femme en Suisse après « l'effervescence » année de la femme et surtout après cinq ans de participation des femmes à la vie politique.

Le 7 février 1971 était, en effet, la date à laquelle les Suissesses ont acquis le droit de vote en matière cantonale et fédérale.

A quoi en est le féminisme en Suisse ? Qu'a-t-il obtenu ces cinq dernières années ? Mme Girard-Montet ne cache pas sa satisfaction : un grand pas a été franchi, aucun mouvement de recul n'est à signaler au contraire les femmes s'insèrent régulièrement dans la vie publique.

Des chiffres et des projets

L'ASDF donne une statistique sur la présence des femmes dans les législatifs cantonaux.

Tous les cantons — excepté Appenzell — totalisent entre 1 et 20 députées dans les Grands Conseils, soit 189 femmes (6,7 % de l'effectif global) ; 14 conseillères au National (7 %), enfin les femmes représentent les 5,7 % de l'Assemblée nationale.

Le demi-canton de Bâle-Ville vient en tête avec 20 femmes au Grand Conseil. Suivent : Argovie (17), Genève (16), Vaud (16), etc., pour tomber à une dans les cantons de Zoug, Uri, Nidwald et Obwald.

Deux Suissesses font partie de la délégation au Conseil de l'Europe.

A chaque élection cantonale, on constate une augmentation d'éluës. De puis 1971, l'opinion publique s'est montrée favorable aux femmes alors que ce n'est pas toujours le cas à l'étranger. « Il est vain de critiquer les partis, signale Mme Girard-Montet, ce sont des femmes qui acceptent trop peu d'adhérer aux partis, elles refusent trop souvent d'être candidates. Un grand travail d'information nous incombe. »

Dans ce sens, l'ASDF a décidé d'organiser des cours de formation civique dans toute la Suisse dès le printemps 1976 afin qu'aucune femme ne se refuse plus pour des raisons de formation. Ces cours seront également ouverts aux hommes, aux jeunes filles et jeunes gens.

Pour un plan plus général, l'ASDF encourage toutes les femmes à continuer la lutte pour l'obtention de toutes les égalités, juridique, sociale, économique.

Récession, Commission fédérale pour les questions féminines, droit de la famille

Plusieurs messages furent remis aux journalistes. Le conseiller fédéral Ernst Brugger traite de « La récession et les femmes ». Elles sont sans doute les premières touchées par les licenciements après avoir profité de la haute conjoncture pour se former et pour trouver des emplois. M. Brugger demande aux femmes « d'accepter dans un esprit de solidarité humaine » que la priorité

en matière d'emploi soit accordée aux travailleurs ayant des charges sociales.

Cette exhortation au sacrifice n'a pas l'heur de plaire à tout le monde en commençant par Mme Girard-Montet qui fait remarquer qu'il faut offrir quelque chose aux femmes, qu'il faut trouver des solutions autres que le renoncement.

Pour sa part, le conseiller fédéral Hürlimann présente la Commission fédérale pour les questions féminines, composée de neuf femmes et autant d'hommes plus la présidente. Cette commission a été créée à la suite d'une résolution du Congrès de Berne (1975). M. Hürlimann définit le rôle de la dite commission : organe consultatif et porte-parole des femmes. Il dit également que la Confédération a bénéficié d'un apport d'idées nouvelles depuis que les femmes sont consultées.

Un autre message émerge du professeur Grossen qui parle de la réforme du droit de la famille. Les travaux avancent, l'auteur du texte espère qu'en temps opportun, les associations féminines ne devraient pas manquer de se prononcer sur l'avant-projet de la commission des experts.

Pas de faveur, un statut d'équité

Quelques discussions animèrent la conférence de presse. A la question : Demande-t-on davantage à l'éluë qu'à l'elu ? Oui, répond l'ASDF. On attend d'elle immédiatement qu'elle réussisse et qu'elle remplisse son mandat à la perfection. C'est peut-être l'attitude des femmes, leur « faute », car dès le début elles ont visé si haut qu'une image de perfectionnisme s'est rapidement dégalée. Oui, dit encore l'ASDF, les femmes engagées dans la vie professionnelle ou dans la vie politique doivent être partout meilleures que leurs collègues masculins sinon elles n'ont jamais d'avancement.

Récession. Nous en avons dit deux mots. L'ASDF, pour sa part, n'a guère d'influence auprès des milieux concernés. La présidente fait remarquer combien les femmes syndiquées sont rares et plus rares encore dans les états-majors syndicaux. Elle encourage toutes les femmes à être présentes là où se prennent les décisions. Pour l'heure, l'association fustige toute proposition qui favorise les travailleurs en oubliant les travailleuses ; elle rejette le vieil esprit de sacrifice qui fait surface quand on ne trouve pas mieux côté solutions...

Après cinq ans de droit de vote que conclure ? « Notre vie n'en fut point bouleversée, la tranquillité nationale a été préservée, d'ailleurs seuls les esprits chagrins prédisaient la révolution il y a cinq ans », dit Mme Girard-Montet.

Pas de révolution, mais une évolution certaine. Il ne faut pas baisser les bras pour autant. Pour obtenir un statut d'équité et non quelques faveurs accordées avec condescendance (luxue inutile et hypocrite !), il y a encore du pain sur la planche...

Anne-Marie Steullet

A.S.D.F. : Conférence de presse du 5 février 1976

Nous extrayons du dossier de presse de l'ASDF le message de M. Hürlimann, Conseiller fédéral, Chef du Département de l'intérieur

LA COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS FÉMININES

Le Conseil fédéral a constitué la Commission fédérale pour les questions féminines compte tenu d'une résolution du 4e Congrès féminin suisse de janvier 1975, à Berne, et des résultats d'une enquête du Département de l'intérieur auprès des cantons, des partis, des associations féminines de l'économie, des Eglises et des principales organisations féminines. Il s'agit d'une commission extra-parlementaire qui comprend, outre la présidente, neuf femmes et autant d'hommes représentant les grandes associations féminines, les partenaires sociaux, la science juridique et le monde pédagogique, et appartenant aux diverses régions linguistiques, confessions et formations politiques. La commission a pour tâches de

donner son avis sur les projets législatifs de la Confédération qui ont un rapport avec la situation de la femme en Suisse, d'exécuter des travaux demandés par le Conseil fédéral ou les départements, d'élaborer des recommandations ou des propositions pour la mise en œuvre de mesures intéressant la situation de la femme et de suivre l'évolution de cette situation.

La création de la commission était devenue nécessaire en raison de la part importante que les femmes prennent au développement de notre communauté étatique, d'une part, et à l'optique particulière dans laquelle elles voient les problèmes sociologiques, politiques et économiques.

Suite en page 6

DÉCLARATION

de la présidente de l'ASF à la Commission fédérale pour les questions féminines, lors de la première séance le 19 février 1976

L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), lors de son assemblée des présidentes, le 24 octobre 1974, avait demandé à une écrasante majorité la création d'un organisme fédéral pour les questions féminines. Association féminine laïque, elle a donné le coup d'envoi au Congrès de Berne (janvier 1975) et a fait part, ensuite, au Conseil fédéral des résolutions votées à ce congrès.

Aujourd'hui, elle remercie le Conseil fédéral, en particulier le chef du Département de l'intérieur, d'avoir, une année plus tard, mis sur pied cette commission fédérale chargée, en particulier : « de soumettre au Conseil fédéral ou aux départements des recommandations ou des propositions pour la mise en œuvre de mesures intéressant la situation de la femme en Suisse ».

L'ASF rappelle que dans sa réponse (déc. 1974) à la consultation relative à l'enquête sur la situation de la femme en Suisse, elle avait demandé que soit entreprise entre autres les tâches suivantes :

FAMILLE

— Valorisation du travail ménager par l'organisation de cours ouverts aux hommes et aux femmes intéressés.

— Etude d'aménagements sociaux en vue d'aider les femmes qui le désirent à exercer une profession. (Crèches, cantines scolaires, devoirs surveillés.)

— Préparer les hommes et les femmes à la nouvelle conception du Code civil, qui fera de l'homme et de la femme des partenaires au sein du mariage.

PROFESSION

— Elaboration de programmes d'éducation permanente pour les femmes qui désirent se recycler à l'âge de 30 ou 40 ans (recyclage social, culturel et professionnel).

— Encourager les horaires souples qui s'adaptent aux doubles tâches de mère et de femme exerçant une activité professionnelle.

FEMME SEULE

Depuis cette date, l'ASF a entrepris différentes actions :

Elle a — organisé pour les femmes touchées par la récession, des séminaires d'orientation personnelle en vue d'un pré-recyclage ;

— entrepris une étude sur l'analyse du travail ménager et son évaluation ;

— une enquête sur les différents types de centres de planning existant en Suisse ;

— une étude sur les accidents domestiques et les moyens de les prévenir.

venir, ceci avec la collaboration d'un Institut universitaire ;

— continué son étude sur les programmes scolaires primaires suisses (première étude parue en 1967) afin de déceler les inégalités dans la formation des garçons et des filles ;

— réuni une documentation juridique concernant les barèmes cantonaux de rémunération des institutrices, d'une part, et des institutrices, d'autre part ;

— soutenu l'initiative populaire sur l'égalité des droits entre hommes et femmes lancée à la suite du Congrès de Berne.

En dernier lieu, l'ASF attire l'attention de la commission fédérale sur l'importance du plan de Mexico, voté par la Suisse, et en demande l'étude pour les points nous concernant. Ce plan reprend les grands problèmes de la discrimination à l'égard des femmes dans l'emploi, de la protection de la maternité, de la formation professionnelle, etc. La Suisse devrait, comme le font les pays qui l'entourent, étudier ce plan de façon approfondie.

En conclusion, l'ASF espère que les études et les travaux qu'elle a entrepris pourront être utiles à la commission et se réjouit de pouvoir collaborer avec elle.

J. Berenstein-Wavre.

LISEZ
FEMMES SUISSES

Lydia Daïnow GENEVE
INSTITUT DE BEAUTE
Des soins de beauté individualisés avec les produits
LYDIA DAÏNOW
17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31